



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS-VERBAL – 10 JANVIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Relocalisation temporaire de la bibliothèque Gaston-Miron au 14, rue Saint-Antoine
2. Adjudication de contrat – Déménagement de la bibliothèque Gaston-Miron
3. Avis de non renouvellement du bail relatif à la location d'espaces au Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts
4. Transaction avec Beauregard Environnement Ltée concernant les activités au 80, rue Brissette à Sainte-Agathe-des-Monts
5. Acquisition de terrains situés dans le secteur du lac Grignon à des fins publiques
6. Avis de motion - Règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$
7. Adjudication de contrat – Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-038
8. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2017-01-1

Relocalisation temporaire de la bibliothèque Gaston-Miron au 14, rue Saint-Antoine

ATTENDU QUE

la Ville a adopté la résolution 2016-12-734 autorisant la location de l'immeuble situé au 14, rue Saint-Antoine à Sainte-Agathe-des-Monts pour les fins de la bibliothèque municipale durant la période des travaux d'agrandissement de l'immeuble situé au 10, rue Saint-Donat à Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise le déménagement de la bibliothèque municipale au 14 rue Saint-Antoine et l'occupation temporaire à cette fin à cet endroit durant la période requise à la réalisation des travaux d'agrandissement suivie de sa réinstallation au 10, rue Saint-Donat, Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-01-2

Adjudication de contrat – Déménagement de la bibliothèque Gaston-Miron

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des propositions à trois (3) fournisseurs par sa demande de prix DP-2016-017 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une (1) proposition conforme ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice du service de la culture et des communications ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 2744-0072 Québec Inc. » un contrat pour le déménagement de la bibliothèque Gaston-Miron, pour un montant de 17 016,30 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur proposition du 14 décembre 2016 et la demande de prix DP-2016-017 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP*3610.

ADOPTÉE

2017-01-3

Avis de non-renouvellement du bail relatif à la location d'espaces au Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

LS Sports Académie inc. est locataire d'une partie des locaux de l'aréna situé au 40, rue Brisette à Sainte-Agathe-des-Monts en vertu de la cession de bail autorisé par la Ville aux termes de la résolution numéro 2016-06-410 ;

ATTENDU QUE

ce bail a été consenti initialement à PBS Sports inc. en vertu de la résolution numéro AG2008-03-031 ;

ATTENDU

les dispositions des articles 7.3 et 31 de ce bail ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil avise LS Sports Académie inc. et PBS Sports inc. que le bail relatif à la location d'espaces au Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts, signé le 17 avril 2008, ne se renouvellera pas à son échéance le 14 juillet 2017 ;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à accomplir tout acte pour et au nom de la Ville donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2017-01-4

Transaction avec Beauregard Environnement Ltée concernant les activités au 80, rue Brisette à Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville souhaite convenir d'une entente avec la société Beauregard Environnement Ltée en vue de prévenir une contestation à naître entre elles ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil conclue une transaction avec la société Beuregard Environnement Ltée concernant les activités au 80, rue Brissette à Sainte-Agathe-des-Monts en vertu des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, selon les termes et conditions tels que substantiellement présentés ;

QUE le conseil autorise le directeur général à accomplir tout acte pour et au nom de la Ville donnant effet à la présente, notamment la signature de la transaction et son homologation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2017-01-5

Acquisition de terrains situés dans le secteur du lac Grignon à des fins publiques

ATTENDU QUE

la Ville désire faire l'acquisition à des fins publiques de parcelles de terrains situées dans le secteur du lac Grignon à Sainte-Agathe-des-Monts, notamment pour la préservation de la prise d'eau potable de la Ville et à des fins de parc et d'espace naturel ;

ATTENDU QUE

les terrains visés constituent en partie le bassin de drainage du lac des Sables et contiennent un écosystème forestier exceptionnel, identifié depuis novembre 2003 par le Ministère des Ressources Naturelles de la Faune et des Parcs ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil acquière de « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » les parcelles de terrains plus amplement détaillés dans la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, portant la minute numéro 15242 datée du 11 janvier 2016, situées dans le secteur « Petit lac des Sables » de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour le prix de 100 000 \$ et le paiement de la somme due par le vendeur à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts aux termes d'un prêt qui lui avait été consenti pour l'acquisition des parcelles de terrains vendues l'immeuble, le tout pour un montant maximal de 950 000 \$;

QUE le conseil confie à la firme « Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires Inc. » le mandat de préparer les actes nécessaires, pour un montant total de 1 000 \$ en honoraires professionnels, incluant les frais, débours et taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses à même les crédits disponibles du poste budgétaire 47-231-81-723 et, s'il y a lieu, à affecter du surplus libre toute somme excédentaire ;

QUE le maire et la greffière, ou en son absence le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin ;

QUE la résolution numéro 2016-05-252 soit abrogée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion - Règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 2017-EM-241, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2017-01-6

Adjudication de contrat – Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d’offres numéro TP-2016-038

ATTENDU QUE

la Ville a reçu cinq (5) soumissions suite à son appel d’offres public numéro TP-2016-038 ;

ATTENDU

la recommandation de la société « Les Consultants S.M. Inc. » datée du 5 décembre 2016 pour l’octroi du contrat pour le remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord à la société « Nordmec Construction Inc. » ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Nordmec Construction Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord, pour un montant de 95 429,25 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l’appel d’offres numéro TP-2016-038 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3496.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l’ordre du jour

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin